



vous informe que l'
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**
de votre Association

aura lieu
le Jeudi 31 Mai 1979
à 18 heures

Salle des Réunions
de l'HOTEL ATHÉNA
163, cours Emile-Zola
69100 VILLEURBANNE

Parking place Chanoine-Boursier

Métro République



ordre du jour de l'assemblée

- 1) Exposé du Président André CHALON.
- 2) Présentation du Rapport Financier par M. DELHOME, Trésorier.
- 3) Rapport de la Commission de Contrôle Financier.
- 4) Vote du Rapport Moral, du Rapport Financier et affectation des résultats.
- 5) Renouvellement du 3^e quart sortant des membres du Conseil d'administration. Cinq sièges à renouveler : ceux de MM. CHAUVE, CHAVOT, COUDERT, CRO-COMBETTE et DELHOME, administrateurs sortants et rééligibles, et nécessité de pourvoir un siège d'administrateur devenu vacant. Les candidatures doivent être adressées au Siège avant le 20 MAI 1979.
- 6) Renouvellement du mandat des membres de la Commission de Contrôle Financier.
- 7) Réponse des Présidents des commissions de travail aux diverses questions posées par les adhérents.

rapport moral du conseil d'administration d'ALP-TIS

Exposé du Président André CHALON



1976 avait été l'année de l'émancipation de l'ALP-TIS en une association indépendante.

1977 aura été marquée par la mise au point d'une gamme de garanties mieux étudiées au profit de nos adhérents.

1978 a vu le renforcement de nos commissions de travail désormais solides.

Les premiers mois de 1979 enfin viennent d'être consacrés à étoffer la structure et l'encadrement de nos services administratifs, à préparer aussi la mécanisation d'un certain nombre d'opérations.

Ainsi notre marche en avant se poursuit mais dans un contexte qui incite à une prudence extrême.

Aucun de nos adhérents n'est à l'abri des conséquences de l'actuelle situation économique, comme en témoignent leurs courriers.

La croissance des dépenses de santé plus vive que ne l'avait prévu les responsables du pays les a contraints à majorer le taux des cotisations du régime général de Sécurité Sociale et au régime d'Assurance Maladie des Travailleurs Indépendants.

Il était fatal qu'il en soit ainsi dans une conjoncture difficile, les régimes de Sécurité Sociale ayant été progressivement transformés en régime d'assistance et non plus d'assurance.

Plus que jamais, les efforts de ceux d'entre nous qui ont bien voulu accepter la tâche d'administrer l'Association doivent être soutenus et guidés par les observations et les remarques de tous.

Au delà de la poursuite de notre croissance, notre objectif est de rendre en 1980 plus effective la vie associative au sein de l'ALP-TIS et tout doit y concourir.

Nos vœux seraient déjà à moitié comblés si ceux d'entre vous qui ne pourront assister à l'Assemblée Générale nous retournaient à tout le moins rempli leur pouvoir et répondaient au questionnaire joint au présent envoi.

Les notes des responsables de nos commissions de travail annexées à la présente convocation, volontairement brèves, s'efforcent de résumer en quelques lignes un an de travail et nos projets pour demain.

A vous de critiquer ce qui doit l'être.

L'Assemblée Générale annuelle est l'organisme souverain des associations à but non lucratif.

rapport financier présenté par les trésoriers



par MM.
DELHOME
et DREVARD



Chacun pourra prendre connaissance des documents relatifs à l'exercice 1978.

Ils rendent compte de la situation financière stable de l'ALP-TIS. Vous noterez en particulier l'état comparatif des prestations réglées et des cotisations encaissées.

Bien entendu, au fil des ans, les sommes encaissées et les prestations réglées augmentent de façon importante (plus de 70 % en 2 ans), ce qui correspond à l'importance du nombre des nouveaux adhérents qui rejoignent nos rangs.

La marge peut sembler importante. Elle ne l'est pas. Elle correspond seulement aux prévisions nécessaires à nos assureurs pour couvrir le paiement des rentes et leur revalorisation au cours des années futures.

Vous noterez aussi que cette marge est stable en pourcentage.

De même, s'agissant de notre propre compte de gestion, vous noterez les provisions constituées pour faire face au coût de l'informatisation et bientôt au regroupement de nos services dans des locaux plus importants, voire à certaines opérations de décentralisation dans les régions.

J. DELHOME / G. DREVARD

compte de gestion 1978

	CHARGES	PRODUITS
PRODUITS		
Cotisations statutaires.....		813.397,12
Ristournes de gestion.....		2.170.900,25
Droits d'entrée.....		169.000,00
Produits financiers.....		148.653,62
CHARGES		
Frais de personnel.....	1.777.372,70	
Impôts et Taxes.....	20.984,11	
Travaux, fournitures et services extérieurs.....	221.607,37	
Transports et déplacements.....	17.448,17	
Frais de gestion générale.....	584.309,13	
Frais financiers.....	6.880,84	
Dotation aux amortissements.....	84.740,38	
Dotation aux provisions.....	420.000,00	
Dotation au Fonds de Secours....	80.000,00	
Solde Crédeur.....	88.608,29	
	3.301.950,99	3.301.950,99

bilan au 31 décembre 1978

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	96.754,87	Réserve Génér.	400.000,00
Comptes de régularisation..	177.761,07	Fonds de Secours.....	119.494,72
Comptes financiers.....	2.671.758,66	Report à nouveau....	52.302,22
		Provisions.....	573.536,00
		Dettes à court terme.	1.712.333,37
		Résultats.....	88.608,29
	2.946.274,60		2.946.274,60

état comparatif des prestations réglées et des cotisations encaissées

Total des prestations réglées aux adhérents au cours de l'exercice considéré par têtes de chapitres	1976	1977	1978
Maladie Chirurgie	4.818.858,82	5.766.461,92	8.189.746,51
Indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail	767.654,75	1.449.331,75	2.105.790,01
Prestations particulières en cas d'accident	98.750,00	204.975,00	610.825,00
Capitaux en cas de décès	1.136.260,00	611.688,00	1.107.387,99
Rentes en cas d'invalidité	162.788,92	118.493,20	447.496,43
Aides immédiates au décès	53.700,00	49.500,00	85.500,00
Prestations diverses	31.868,24	36.000,00	42.500,00
TOTAL	7.069.880,73	8.236.449,87	12.589.245,94
Cotisations encaissées brutes	10.644.261,21	14.104.011,28	18.660.658,50

commission d'information et de propagande

M. VUITTON



Son but : concevoir et promouvoir l'information nécessaire des adhérents, organiser la prospection et le développement des effectifs.

Ses 9 membres se sont réunis successivement le 7 septembre 1978, le 6 décembre 1978, le 18 janvier 1979, le 22 mars 1979 et ont cherché à améliorer la qualité de la présentation des documents édités par l'Association.

Ils se proposent pour les mois à venir :

- 1) de veiller à ce que l'expansion des effectifs se poursuive au rythme de 30 % l'an, sans accélérer la cadence ni la réduire ;
- 2) quels que soient les motifs pour lesquels les sociétaires ont à l'origine adhéré à l'ALP-TIS, les convaincre qu'ils sont membres à part entière d'une Association et partie prenante de son avenir ;
- 3) nouer les contacts nécessaires pour l'organisation d'une campagne de grande ampleur visant à obtenir la généralisation de la déductibilité fiscale des cotisations des régimes complémentaires de prévoyance.

commission technique

M. COUDERT



Composée de 11 membres, elle s'est réunie à quatre reprises depuis la dernière Assemblée générale, les 5 septembre 1978, 20 septembre 1978, 7 décembre 1978 et 26 avril 1979.

Son rôle est d'étudier les aménagements qui doivent être apportés aux garanties offertes et aux cotisations.

Nous nous proposons de poursuivre nos efforts au cours des prochains mois en direction des sept objectifs suivants :

- raccourcir les délais d'immatriculation et de délivrance des certificats de garantie,
- revoir nos garanties actuelles plus qu'en étendre la gamme,
- accroître la protection des adhérents anciens qui ont aujourd'hui besoin de l'être après avoir cotisé des années durant,
- veiller à ce que nos règles de fonctionnement placent les sociétaires de bonne foi à l'abri de toute mésaventure,
- développer les adhésions de groupes professionnels, moyen efficace pour atténuer l'incidence sur le coût des cotisations de la croissance des dépenses de santé,
- mettre en garde contre tout malentendu les nouveaux venus qui croiraient pouvoir faire couvrir par notre intermédiaire les conséquences d'un accident ou d'une affection déjà existants.